

E.P.L.E.F.P.A. d'Alençon-Sées
Rue du 11 Novembre 1918
61500 SÉES
☎ : 02.33.81.74.00
Télécopie : 02.33.81.74.01
Site Internet : www.lap61.fr

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION
VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**

**Marché passé selon une procédure adaptée selon l'article L2123-1
du code de la commande publique**

OBJET DU MARCHÉ :

Fourniture de pains pour les 2 restaurants scolaires

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

11 juin 2023

18 heures

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATAIRE

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole d'Alençon-Sées
(SIRET 196 10790800010)
Rue du 11 Novembre 1918
61500 Sées
☎ : 02 33 81 74 00 Fax : 02 33 81 74 01

Responsable du marché : Thierry BIZEUL, Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A d'Alençon-Sées

ARTICLE 2 - PROCÉDURE DE PASSATION ET FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée, en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Les lots font l'objet de marchés à bons de commande passés en application de l'article L2113-10 du code de la commande publique avec des quantités estimatives. Les lots sont les suivants :

LOT	DESIGNATION
Lot 1	Pain pour le site de Sées
Lot 1B	Pain issu de l'agriculture biologique pour le site de Sées
Lot 2	Pain pour le site d'Alençon
Lot 2B	Pain issu de l'agriculture biologique pour le site d'Alençon

ARTICLE 3 - INTITULÉ, OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de pains pour les 2 restaurants scolaires.

ARTICLE 4 - DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025

ARTICLE 5 – DESCRIPTIF DES BESOINS

	Site d'Alençon	Site de Sées
Effectif midi	100	500
Effectif soir	30	200
Horaires livraison	6h15-7h	6h - 7h

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE LIVRAISON

Les livraisons sont effectuées en respect du bon de commande. Le responsable des commandes passera les commandes par fax, par téléphone ou par e-mail, au plus tard, 24h avant la date de livraison. Chaque livraison sera accompagnée d'un bon de livraison.

Ce document mentionnera :

- le nom du fournisseur
- la date de livraison
- la nature de la livraison (produit - qualité) - les quantités livrées

Toutes les livraisons s'entendent franco de port et d'emballages suivant les indications données lors de la commande.

Les jours et heures de livraison sont déterminés comme suit :

- Fréquences de livraison : le titulaire s'engage à livrer chaque établissement au minimum 1 fois par jour ouvrable pendant la période hors congés scolaires.

ARTICLE 7- CONTENU DES OFFRES

Le candidat présentera une offre avec un prix unitaire HT pendant la durée du contrat. Pour ce faire, il complète le bordereau de prix unitaire en annexe.

Le prix est exprimé en euro.

ARTICLE 8 - PUBLICATION

La date de publication est fixée au **jeudi 18 mai 2023**

ARTICLE 9 - DOCUMENTS FOURNIS

Le dossier de consultation est à télécharger à partir de la plateforme de dématérialisation sur le site www.mapa.aji-france.com.

Le délai de validité des offres est de 30 jours.
Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 10 - DÉLAI DE MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **8 JOURS** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

ARTICLE 11 - ANALYSE DES OFFRES

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de sélection énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : **50 %**
- Respect des conditions de livraison : **10%**
- Qualité des produits : **40%**

ARTICLE 12 - DÉPÔT DES OFFRES

Les offres devront parvenir sous forme dématérialisée sous peine de nullité.

Les candidats sont invités à s'inscrire et transmettre les documents sur la plate-forme à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/128450/show>

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française et comprendra au minimum les éléments suivants :

- Bordereau de prix unitaires ;
- Lettre de candidature selon le modèle DC2 disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ;
- Règlement de consultation valant cahier des clauses particulières dûment signé ;
- Échantillon
- Fiche technique pour chaque produit

Dans le cadre de la présente consultation, il est prévu, une dégustation des produits. Un comité composé de représentants du pouvoir adjudicateur aura en charge de juger la qualité organoleptique (goût, odeur, aspect, couleur et consistance).

Il est demandé un échantillon pour chaque lot. Les échantillons pour les lots 2 pourront être déposés au LPA d'Alençon. Les échantillons devront être accompagnés de leur fiche technique descriptive.

Les échantillons devront être déposés le jeudi 15 juin 2023 entre 7 h et 9 h.

En cas de défaut de présentation des échantillons, l'offre du candidat sera jugée incomplète et sera rejetée.

Ces échantillons seront remis à titre gratuit et ne seront pas restitués. Ils permettront d'analyser la qualité organoleptique des produits.

Les produits proposés doivent obligatoirement correspondre à ceux indiqués dans le bordereau des prix unitaires.

Le candidat s'engage, en cas d'attribution du marché, à ce que les produits fournis en cours d'exécution du marché soient d'une qualité équivalente aux échantillons présentés.

ARTICLE 13 - MODE DE RÈGLEMENT

Les factures seront libellées en fonction de la commande :

EPLEFPA Alençon-Sées
Rue du 11 Novembre 1918
61500 SEES
Siret 19610790800010
Pour le site du Lycée (lot 1 et lot 1B)

LPA
250 Rue du Général Leclerc
61000 ALENCON
Siret 19610790800069
Pour le site d'Alençon (lot 2 et lot 2B)

et seront déposées sur le site CHORUS

Le mode de règlement se fait à 30 jours après réception de la facture par mandat administratif sur le compte bancaire du fournisseur.

ARTICLE 14 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- le règlement de consultation qui tient lieu d'acte d'engagement, le candidat acceptant ces conditions, paraphera chaque page et signera la dernière page. L'original signé devra être obligatoirement renvoyé avec la proposition du candidat.
- Le bordereau des prix unitaires
- le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fourniture courants et de services défini par l'arrêté du 19 juin 2009 et consultable sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/Cahiers-des-Clauses-Administratives-Generales>.

ARTICLE 15 - LITIGES

En cas de litige concernant l'application du présent marché, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Caen.

ARTICLE 16 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire sur cette consultation, le candidat peut s'adresser à :

Madame Elisabeth MARY
02.33.81.74.00
Mail : elisabeth.mary@educagri.fr

Madame Valérie HEUDIARD
02.33.81.74.00
Mail : valerie.heudiard@educagri.fr

Signature du représentant qualifié de
l'entreprise prestataire

Le Pouvoir Adjudicateur

